



## Devoir d'un revendeur en motoculture

Par **Marionkk**, le **23/10/2023** à **22:25**

Bonjour,

Je suis actuellement en litige avec un revendeur en motoculture à qui j'ai acheté une autoportée pour tondre mon jardin en mai dernier 2023.

Dès la première utilisation, le plateau de coupe est tombé. Le revendeur est venu chercher la machine, l'a réparée et me l'a ramenée.

Dès la troisième utilisation, le tracteur ne démarrait plus.

Le revendeur a tardé à venir chercher la machine, a tardé à réparer l'engin sous garantie et a fini par me dire et m'accuser qu'il avait dû changer deux culbuteurs car je n'avais pas utilisé l'essence de synthèse que lui vend (à quasiment 5 euros le litre) mais du Sans plomb 98 que préconise pourtant la marque du tracteur. Il m'a aussi accusée de conduire le tracteur comme un kart (pourtant bridé à 8km/h), pour finir par me dire qu'il ne me ramènera pas mon tracteur à mon domicile (alors que je n'avais aucun moyen d'aller le chercher).

Je lui ai donc demandé le remboursement de mon tracteur pour vice caché suite à ces plusieurs malfaçons. Chose qu'il a refusé par écrit, prétextant qu'il fallait payer un expert à mes frais. Il a remis par écrit tout ce dont il m'avait déjà accusée en modifiant toutefois la réparation effectuée. Finalement aucune pièce n'avait été changée, il a simplement fait un réglage des soupapes, selon ses dires (à 5h de conduite donc sur un tracteur neuf).

J'ai donc fait intervenir UFC que Choisir, qui, sachant que mon tracteur avait été réparé, lui a rappelé son obligation de le ramener à mon domicile.

J'ai donc récupéré mon tracteur deux mois et demi après, fin septembre, après sa deuxième panne et ai dû faire intervenir un jardinier pour faire tondre mes 2500 M2 tout l'été.

En me ramenant le tracteur, l'employé en charge de le réparer m'a avoué n'avoir changé qu'une simple bougie...

J'ai demandé à l'entreprise de me rembourser les frais que j'ai dû engager suite à son refus de me ramener le tracteur, chose qu'il a refusé.

J'ai signalé ses pratiques à Signal conso et les enquêteurs du service de la repression des fraudes ont reçu mon signalement.

J'ai également fait appel à un conciliateur de justice qui me demande, pour la conciliation de

justifier en faits et droits ma demande.

Je souhaite casser la vente du tracteur et demande un remboursement intégral pour le tracteur qu'il reprendra.

Je voudrais savoir sur quels articles de lois m'appuyer.

Je pensais à des pratiques commerciales agressives, puisque tentative de vente sous pression, mensonge sur la réelle panne du tracteur et manquement dans un premier temps de ses devoirs en tant que revendeur puisqu'il n'a pas voulu me ramener ma machine, ayant entraîné des frais pour moi.

Je pense qu'il faut être plus précis sur ces articles de lois et demande donc votre précieuse aide.

Bien cordialement,

Marion